L'ABEILLE.

IMPRIMEE ET PUBLIÉE PAR
JÉROME BAYON, DELAUP & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI, (MATIN.) 30 DÉCEMBRE 1830.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 30 décembre.

Nous avons reçu hier soir des journaux de Louisville jusqu'au 18 inclusivement : ils ne contiennent rien d'intéressant.

—Nous nous sommes occupés depuis quelques jours de la situation actuelle du Mexique, qui ne peut nous être indifférente et par le voisinage de ce peuple et par les relations commerciales que nous entretenons avec lui, relations qui sont destinées à prendre chaque jour un nouvel accroissement. En l'absence de nouvelles plus importantes, soit locales soit d'Europe, nous ajouterons encore aujourd'hui quelques détails à ceux que nous avons donnés dans le sommaire des derniers journaux reçus de ce pays ; une proposition faite au gouvernement par le général Barragan, y occupe vivement la presse et l'opinion publique. Ce général, que sa bravoure dans les combats et sa modération après la victoire ont toujours fait distinguer entre ses compagnons d'armes, affligé de l'état de désorganisation dans lequel se trouve la république mexicaine, et désirant empêcher s'il en est encore temps sa ruine complète, qui doit nécessairement être le résultat de l'affreuse guerre civile qui la déchire, a pris sur lui de soumettre au congrès un plan de réconciliation entre les partis. Après avoir jeté un coup d'œil rapide sur les maux sans nombre que doit entrainer la guerre d'extermination que se font les deux partis qui en sont venus aux mains ; après avoir exposé que la démoralisation de toutes les classes et l'amour du vagabondage et du pillage doivent être la conséquence de cette guerre continuelle ; qu'elle doit anéantir sans retour le commerce et l'agriculture, inculquer à tous le mépris de toute espèce d'autorité légale, parce que les passions finissent par s'emparer des cœurs les plus droits et des esprits les plus sains, et que les chefs et les magistrats se trouvent graduellement et insensiblement soumis à cette pernicieuse influence ; après avoir expliqué comment cet état de choses doit enfin amener la ruine des finances, par les dépenses excessives que nécessitent des armemens continuels quand le gouvernement ne peut jouir de toutes ses ressources ; comment la désorganisation de l'armée et la perte de sa discipline doivent infailliblement résulter de là et priver le gouvernement fédéral de tout moyen de défense contre les agressions des partis armés ; &c. &c.; après avoir prévu, disons-nous, et fait pour ainsi dire toucher au doigt tant et de si affligeants résultats, l'honnête général appelle l'attention du congrès et des citoyens de toutes les classes sur la nécessité d'aviser à quelque moyen de rétablir l'ordre et la tranquillité dans le pays ; voici celui qu'il propose. Il exprime le vœu qu'il soit nommé une assemblée ou junte de 18 citoyens et 9 suppléants, connus par leurs lumières et les services qu'ils ont rendus à la patrie, et qui seraient choisis parmi les gouverneurs des Etats, les gouverneurs ecclésiastiques et les généraux de l'armée ; il indique comme étant dignes d'être nommés membres de cette junte les gouverneurs des Etats de Jalisco, Zacatecas, Guanajuato, Michoacan, Vera-Cruz et San-Luis Potosi, et pour suppléants ceux de Queretaro, Tabasco et Sonora ; parmi les gouverneurs ecclésiastiques il désigne pour membres de la junte ceux de Mexico, Jalisco, Michoacan, Puebla, Oajaca et Yucatan, et pour suppléants MM. les docteurs don Juan-Cayetano Portugal, don Luis Mendizabal et don José Maria Santiago; parmi les généraux, pour membres de la junte, MM. Anastasio Bustamante, Vincent Guerrero, Nicolas Bravo, Ignacio Rayon, Antonio-Lopez de Santa-Anna et José-Segundo Carvajal, et pour suppléants MM. Manuel de Mier-y-Teran, Luis Cortazar et José Figueroa. Cette junte serait convoquée par le congrès général, et pourrait se réunir, pour donner au gouvernement toutes les garanties possibles, dans les villes d'Aguascalientes, de Lagos ou de Léon; elle y jouirait d'assez de liberté pour que ses délibérations ne fussent soumises à aucune influence de parti, et elle aviserait aux moyens de rapprocher et de pacifier les partis ; et dès qu'elle aurait opté en faveur d'un plan de conciliation elle se séparerait, et ses membres resteraient soumis aux délibérations subséquentes du congrès. L'auteur de cette proposition pense que, si elle était adoptée, il conviendrait que préalablement, avant la réunion de la junte, le gouvernement fit tous ses efforts pour obtenir une suspension d'armes, afin d'inspirer plus de confiance au peuple en donnant toute la solennité possible à cet acte.

Le général Barragan termine en faisant observer qu'il est ennemi des révoltes, qu'il n'a aucune force armée pour soutenir ses idées, et que le projet qu'il soumet au congrès ne lui est suggéré que par son désir de voir rétablir la paix intérieure de la république par la fusion de tous les intérêts de parti. Sans doute cette proposition et les motifs qui l'ont inspirée honorent éminemment le général Barragan, et comme pour finir une querelle il faut toujours s'entendre, nous croyons que les deux partis mexicains ne pourraient mieux faire que de suivre le conseil qu'il leur donne ; mais nous ne pensons pas qu'ils agissent aussi sagement ; la plupart de ceux qui, jusqu'ici, se sont mis à la tête des révolutions de ce pays, ne songeaient qu'à travailler à leurs propres intérêts ; le parti qui a triomphé à Jalapa il y a un an, est loin d'être exempt de ce reproche ; il y a donc tout lieu de croire qu'il rejettera les vues conciliatrices du respectable Barragan, et dieu sait ce qui en résultera, car l'opinion est vivement préoccupée de cette proposition.

ST. MARTINVILLE, 25 décembre.

Mardi et mercredi derniers, nous avons éprouvé une gelée très forte, qui doit nécessairement avoir fait beaucoup de tort aux planteurs qui n'ont pas encore fini de rouler leur cannes. Nous craignons que les orangers n'aient été entièrement détruits, sinon en partie, par le froid, qui n'a été égale que par celui de 1822.

OPELOUSSAS, 24 décembre.

Nous avons dit dans notre dernier numéro, que *Sterling* avait été trouvé coupable, au Ouachita, d'assassinat commis sur la personne du général Morgan. Il paraît que ce fait est controuvé et qu'après de longs débats, le verdict du Juri a été *non coupable*. (Gaz.)

— La Législature de cet état doit se réunir à Donaldsonville lundi 3 janvier prochain ; sans doute, la question de savoir où placer le siège du gouvernement s'offrira la première. Nos voisins de Bâton-Rouge tenteront un effort—Donaldsonville fera tout ce qu'elle pourra pour la retenir; mais nous croyons pouvoir prédire que la Nlle. Orléans obtiendra la présence de cette auguste assemblée. (Ibid.)

EXTÉRIEUR.

LA VÉRITÉ SUR LA RESTAURATION.

Les Bourbons de Coblentz, pour nous assujétir, ont eu besoin de faire une histoire fausse, une histoire à leur fantaisie : l'histoire vraie ne pouvait pas convenir à leur dogme de la légitimité, Louis XVIII, *en octroyant la Charte*, a débuté par dire qu'il était rappelé au trône par l'amour de ses peuples. Jamais il ne fut proféré une plus grossière imposture. C'est pourtant sur ce pivot qu'a roulé tout ce règne et celui de Charles X; c'est ce que la France s'est laissé dire, et ce qu'en mille thèmes, ont répété dans leurs compliments banaux tous les harangueurs officiels, magistrats, administrateurs, tous enfin, tant sacrés que profanes. Voici le vrai. La conduite des princes à Coblentz avait beaucoup dégoûté les souverains de soutenir leur cause. L'irruption du comte d'Artois à Pilnitz, où il n'était ni ivité, ni attendu, choqua les souverains de Prusse et d'Autriche ; la campagne de Champagne en dégoûta tout-à-fait; le voyage du comte d'Artois à Pétersbourg le perdit dans l'esprit de Catherine, et le rendit ridicule : sa fuite honteuse de l'Isle-Dieu le perdit dans l'esprit du ministère anglais. Celui-ci avait cédé à ses importunités pour l'expédition de Quiberon, à laquelle il s'était longtemps refusé. Cette campagne coûta à l'Angleterre plus de 40 millions, et il est vrai qu'elle a fourni de quoi faire dix contre-révolutions ; mais le germe de mouvements pareils manquait chez le comte d'Artois. Depuis 1792, la cause des Bourbons a été placée hors de la politique; les cabinets n'en ont plus tenu compte. Il existe dans les mémoires de *Fauche-Borel* une lettre de Louis XVIII, qui fait l'énumération de tous les lieux d'où il a été chassé, ce sont ses termes propres. Quand il arriva soudainement à l'armée de Condé, qu'il appelait son armée, quoiqu'elle fût à la solde d'autrui, l'Autriche l'en fit expulser. La Prusse, à son retour de Mittau, lui accorda un asile à Varsovie. Plus tard, il fut à Hartwel, d'où il n'avait pas la permission de venir à Londres. Le comte d'Artois habitait la triste demeure de Brennevorder, à l'extrémité du Hanovre, et de là passa à Edimbourg, dans le palais des Stuart, dont il a rapporté en France toutes les traditions, pour en subir les mêmes résultats.

En 1803, le roi de Prusse se chargea, au nom du premier consul, de demander à Louis XVIII, alors à Varsovie, la résignation de tous ses droits, qu'il lui disait être à jamais perdus, et ne pouvoir ni vouloir soutenir.

De 1792 à 1814, toutes les transactions formant le corps du droit public de l'Europe, sont restées étrangères aux Bourbons. Le directoire, le consulat, l'empire avaient été reconnus par toute la souveraineté de l'Europe. L'Angleterre avait reconnu le consulat, et ne combattit pas le titre de l'empereur, mais l'excès de sa puissance qui la menaçait. A Dresde, les alliés offrent à Napoléon de lui laisser l'Italie, la ligne du Rhin, et de se réunir contre l'Angleterre ; si elle se refusait à accéder à ce traité.

En 1814, à Chaumont, en février, l'Autriche déclara qu'elle soutiendrait de toutes ses forces Napoléon, si on voulait le détrôner. A Chatillon, les alliés ont traité avec lui, comme souverain, et lui ont laissé jusqu'au 21 mars, pour accepter le traité qui le confirmait dans la possession du trône de France.

Lorsque l'avant-garde de l'armée de Wellington se présenta devant Bordeaux, lord d'Haloussie qui la commandait, prévint la municipalité de ne pas s'exposer au danger de démonstrations hostiles à Napoléon, parce que l'on *traitait avec lui* : en entrant, en sejournant en France, les alliés n'ont pas proféré le nom des Bourbons : bien plus, les Autrichiens expulsèrent de Vesoul le comte d'Artois. Le 31 mars, quand ils entrèrent à Paris, les alliés, dans leur proclamation, se bornèrent à inviter les habitans de Paris à les seconder dans leur dessein de consolider la paix en Europe ; nulle part le droit des Bourbons ne fut rappelé. Les alliés faisant la guerre à la France, maîtres de la capitale, pouvaient en disposer, comme la France, depuis vingt ans, avait disposé des territoires et des souverainetés de l'Europe. Le droit était le même, celui de la conquête. L'empereur Alexandre, stipulant avec le roi de Prusse et le prince de Schwartzemberg, au nom de l'Autriche, pour toute la coalition, ne parla pas du droit des Bourbons ; il était fort éloigné de les vouloir, et se refusait à les admettre, à cause de leur incapacité ; il résista jusqu'à la fin, et même après la séance où les maréchaux demandèrent la régence et furent refusés. Le lendemain matin, il se rendit à pied chez le roi de Prusse pour lui faire part de ses inquiétudes, et pour revenir sur la décision de la veille. Si le droit des Bourbons eût été reconnu, les hésitations, les négociations pour la regence n'auraient pu avoir lieu. Les Bourbons n'ont pas été rappelés comme droit, mais on a eu intention, en les rappelant, de faire servir le droit à la pacification de l'Europe. Le fil du droit des Bourbons avait donc été coupé pendant un laps de temps fort considérable et annulé par le corps politique de l'Europe autant que par la France, qui s'était donné plusieurs autres gouvernemens. Il est donc faux que les Bourbons aient été rappelés ni par l'amour de leurs peuples ni par la force de leur droit: leur rappel a été un acte rationnel de la part des alliés comme moyen de pacification, maîtres d'ailleurs de disposer du trône que Napoléon venait de perdre. Il est bien certain que si Marie Louise se fut trouvée à Paris avec son fils, la régence aurait eu lieu. Le 31 mars l'empereur Alexandre passant une revue aux champs-Elisées, M. Sosthènes de Larochefoucauld s'adressa à un de ses généraux pour l'interroger sur le sort des Bourbons : il lui fut répondu qu'il n'en était pas question. Je possède un écrit de la main de M. de Vitrolles, qui rend compte de ses courses à Châtillon et à Nancy. Il dit qu'il a trouvé tous les souverains et leurs ministres entièrement contraires aux Bourbons, que l'empereur Alexandre dit que la république, Beauhernais et Bernadote valent mieux ; que lord Castelreagh lui a déclaré qu'aucun ministre anglais n'oserait en faire la proposition, et qu'il a trouvé à Nancy le comte d'Artois dans le dernier désespoir, regardant sa cause perdue.

Voilà comme Louis XVIII a été rappelé par l'amour de ses peuples: le vrai est que le rappel a été l'effet d'une délibération libre et volontaire des alliés vainqueurs de Napoléon, disposant à leur gré de leur conquête, comme avait fait celui-ci, mais jamais en vue du droit existant chez les Bourbons, car alors il n'y aurait pas eu à délibérer. Respectons la vérité ; mais depuis seize ans on se joue de la France: on la tient au régime des déceptions : des hommes intéressés les ont créées et répandues, des esprits légers les ont adoptées sans réflextion, on en a fait des Codes ; les coteries s'en sont emparées pour saisir le pouvoir ; une foule d'hommes de tout état, de tout uniforme, de tout langage, de tout régime, en se coalisant, décident de la destinée de la France, ne tiennent aucun compte du droit, n'ont juste d'esprit que ce qu'il faut pour gâter les affaires, que depuis vingt-cinq ans ils ont toujours menées à mal, prêts à tous les régimes, pourvu qu'ils siègent au haut. Voilà ce que nous avons vu, ce qui a causé tous nos malheurs, ce qui nous menace encore! Dieu préserve la France des gâte affaires ! D. P.

(Courrier Fraçais.)

COUP D'ŒIL SUR LA BOURSE.

Sous le gouvernement impérial, grand consommateur quoique peu emprunteur, la Bourse avait une destination toute commerciale, et c'est à peine si l'on appercevait vingt ou trente *coulissiers* occupés à spéculer sur les effets publics. A cette époque, la dette était fort minime, le gouvernement semblait la dédaigner; dès lors, la haute banque et les grands capitalistes devaient chercher ailleurs un aliment à leurs opérations.

La première restauration avait laissé les choses à peu près dans le *statu quo*, mais la seconde importa en France, avec un million d'étrangers, le système des emprunts, pour acquitter les frais de déplacement des alliés de Louis XVIII. Ce fâcheux système engendra une fureur d'agiotage à laquelle on ne peut comparer que les désastreuses opérations de Law. Le Roi les personnes honorées de son affection particulière, la cour tout entière et conséquemment la ville voulaient des certificats d'emprunt; tout le monde, ne pouvant pas en obtenir, se jeta à la Bourse pour trafiquer de cette nouvelle marchandise, et tout le monde put apprendre là ce que c'était que le *marché à terme*, ce que c'était que la *vente à découverte*, les deux grands leviers des spéculations sur les effets publics, puisqu'ils permettent d'acheter des rentes sans avoir le capital nécessaire pour les payer, et d'en vendre sans en posséder l'inscription sur le grand-livre.

Cette malheureuse science entraîna des ruines considérables, et des milliers de fortune furent renversées au mois de novembre 1818, lorsque le congrès d'Aix-la-Chapelle décréta la libération de la France; mais l'habitude était contractée; les victimes disparurent pour faire place à d'autres victimes, qui disparurent encore avec les événemens de Naples et de Piémont, après lesquels revinrent encore de nouveaux joueurs et de nouvelles dupes.

Toutefois, il faut bien se persuader que, dans les opérations sur les effets publics la ruine des particuliers n'entraîne pas le ruine de l'état; c'est une lutte de papier contre des écus, lutte tout à fait improductive, et qui a pour résultat effectif de mettre l'argent de Pierre dans la poche de Paul, ou l'argent de Paul dans celle de Thomas, de sorte que l'argent, pour changer de maître, n'en existe pas moins.

L'habileté, dans cette matière, consiste à savoir créer ce papier, à lui donner une valeur fictive, et à l'échanger contre une valeur réelle. Ainsi l'emprunt des cortès, les emprunts de Naples, d'Haïti et de toutes les républiques américaines, ont amené en France, en Hollande, en Angleterre, une grande quantité de papier dont les distributeurs firent leur profit en l'échangeant contre de bons écus. Cela s'appela faire de la haute finance.

M. de Villèle arriva au milieu de cette bagarre financière; il en étudia les élémens; et, comme il ne manquait pas de sagacité, il reconnut bientôt que cette enflure de crédit ne reposait que sur une fiction dont il fallait profiter pour arriver à soutirer de la France une réalité numéraire qu'il mettrait dans la poche de ses amis.

C'est alors que fut inventé le remboursement de la rente 5 pour 100, et qu'il voulut persuader au pays qu'il avait en caisse 4 milliards, qu'aux termes de l'art. 1911 du Code civil il invitait les porteurs de rentes perpétuelles à venir chercher, si mieux ils n'aimaient perdre un cinquième de leur revenu. Malheureusement pour M. de Villèle, la chambre des pairs ne fut pas de son avis, ni de celui des banquiers qui voulaient bien l'aider dans son opération.

Le député de la Haute-Garonne ne se tint pas pour battu, et la session suivante le vit reparaitre avec la création d'un 3 pour 100 facultatif, d'un 4 1-2 pour 100, et enfin avec le fameux milliard d'indemnités qui devait enlever à la caisse d'amortissement ses rachats progressifs. La chambre des pairs, cette fois, n'eut pas le courage de refuser une loi qui semblait faite au profit des quatre cinquièmes de ses membres.

Les 3 pour 100 créés, il fallut les soutenir, les aider; les ressources de la caisse d'amortissement, des banquiers indigènes et cosmopolites, ne suffisaient pas; il fallut leur adjoindre un syndicat des receveurs-généraux, la caisse des dépôts et consignations, la caisse du Mont-de-Piété, et même les réserves des caisses des bouchers et des boulangers, afin d'élever le cours de la nouvelle rente, en la plaçant en *reports*, jusqu'à ce qu'elle pût se *classer* solidement.

A travers cet échaffaudage arriva l'emprunt royal d'Espagne, suivi bientôt de la rente perpétuelle, qui permit à un étranger de s'implanter au milieu de notre pays pour enlever à la classe laborieuse les faibles économies qu'elle peut faire sur le produit d'un travail assidu, en la leurrant d'une promesse de gros intérêts qu'il ne peut payer qu'avec les secours de nouvelles dupes, dont il est incessamment à la recherche.

C'est avec l'existence de ces scandaleuses fictions que la revolution de juillet est arrivee : elle a trouve la Bourse trop habituee à ses opérations journalières pour qu'elle pût comprendre la portee d'un tel evenement. Les intérêts particuliers avaient à lutter avec l'intérêt public ; le ministère lui-même pensait encore qu'il devait s'occuper du maintien du cours des rentes, lorsque, le 9 août, il ordonna la reprise des operations. Aussi une hausse factice amena-t-elle la ruine de beaucoup de spéculateurs.

Aujourd'hui que la verité commence à percer, les choses commencent aussi à s'asseoir sur leurs veritables bases. On conçoit qu'après une révolution qui a dû blesser de nombreux intérêts attachés à un gouvernement qui a pesé seize années sur la France, l'argent devienne rare et doive conséquemment, comme toutes les marchandises peu abondantes, avoir un cours plus eleve. Or si le taux de l'argent, dans les négociations commerciales, est à 5, 6 et même 7 pour cent, comment voudrait-on que les fonds publics, dont le capital est nécessairement aleatoire, rapportassent un intérêt moindre que les valeurs dont le capital est invariable ?

Ne doit-on pas comprendre encore que les porteurs du millard d'indemnité, effrayes des événemens et peu confians dans la légitimité du titre dont ils sont porteurs, s'empressent, sans doute à tort, de le vendre, afin de laisser la chance à un tiers acquéreur ?

Ajoutons que les grand maisons de banque qui pouvaient se procurer d'importans capitaux, en mettant leurs signatures en circulation, ne pourraient pas aujourd'hui user de cette ressource, sans nuire peut-être à leur crédit ; que si quelques-unes d'entr'elles se trouvaient dans l'embarras pour effectuer leurs paiemens, elle ne balanceraient pas (et ne doivent pas balancer, si notre supposition est fondée), à vendre les effets publics qu'elles ont en portefeuille, plutôt que d'émettre leur papier sur la place.

Ainsi donc la baisse des rentes ne doit point alarmer ; elle est le résultat naturel des circonstances et surtout de la vérité qui doit dominer désormais dans toutes les affaires. Les ventes qui s'effectuent maintenant à la Bourse sont *réelles* ; elles sont réglées par des capitaux *reels* : c'est ce qui fait que les mouvemens du cours sont si violens, car 100,000 fr. de rentes vendues *réellement* doivent produire environ 2 millions en espèces, et lorsqu'ils ne se vendaient *qu'à terme* par l'agiotage, ils ne représentaient qu'une différence de 50 à 100,000 fr. au plus, quelquefois rien du tout.

Dans tous les cas, on ne doit pas oublier que les fonds français sont les plus solides de l'Europe ; qu'ils sont garantis par le sol le plus fécond du globe, par une nation dont l'industrie en augmente encore la richesse, par des institutions fortes et généreuses, par un gouvernement enfin dont la bonne foi ne peut être douteuse.

Théâtre d'Orléans.

L'Opéra de Guillaume Tell ayant encore besoin de quelques répétitions, l'Administration se voit dans la nécessité d'en reculer la représentation jusqu'à samedi 1er. janvier 1831.

En conséquence, jeudi 30 décembre 1930,

La Pie voleuse,

ou

LA SERVANTE DE PALAISEAU,

Opéra en trois actes, d'après l'Opéra Italien La Gazza Ladra musique de Rossini.

Précédé de

Mon Oncle le Bossu,

ou

LES DEUX PUPILLES,

Comédie en un acte, par MM. Lafontaine et Melesville.

INCESSAMMENT. — LES MORALISTES, vaudeville nouveau.

PORC, HUILE, CORDE D'EMBALLAGE.

126 barrils porc mess, inspecté, 34 dito prime, 9 dito de Joles,
28 barils huile de lin, et
98 rouleaux corde d'emballage, à vendre par
28 déc STETSON & AVERY, rue du Camp

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Asia, Jordan, N. York, W W Caldwell
Brick Neptune, Griffin, Liverpool, P B Penny.
Goël. Emblem, Carson, Mobile, Capit.
Goël. Mobile, Loomis, Mobile, Capit.
Bateau à vapeur Isabella, Haynie, Mobile, Cap.
Bateau America, Pratt, Rio Grande, Kohn et Bordier.

ARRIVÉS.

Navire paquebot Edward, Comerais, de Philadelphie, avec un chargement assorti, (Pour les noms des consignataires, voyez la page anglaise.)

Goel. Whale, Nothbey, de la Havane, chargement, 60 m. cigarres à J B Le Parte, 74 sacs café à Currell, Kilshaw & co. 37 à ordre.

Goël. Tuna, Pool, de Savannah, avec 164 boucauts riz à Stetson et Avery.

Bateau à vapeur Livingston, Huddleston, des passes, ayant mis en mer le navire Calumet—il a amené dans le port le navire Edward. Il est parti de la passe du S. O. lundi, à 5 heures après-midi; il n'y avait rien au de—15 pieds d'eau sur la Barre.

Bateau à vapeur Natchez, Myers, des Natchez, avec 500 balles coton à J Linton, Reynolds, Byrne & co, et a ordre—14 pas.

Bateau à vapeur Criterion, Lawless, Louisville, avec un superbe chargement de rouleaux corde, toile d'emballage, chanvre, graisse, pois, porc, whisky, bœuf, beurre, fromage, farine, melasse, coton &c. à divers consignataires—plusieurs passagers.

Bateau à vapeur Seventy-six, Howell, Cincinnati, avec un chargement assortis à divers.

ARRIVÉE AU BASSIN.

Goël. Elisabeth, Eldridge, de la Mobile.

AVIS.—Toutes les personnes qui doivent à la succession de feue Sophie Estève Latil sont priées de payer immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession, de déposer leurs comptes chez M. Octave de Armas, pour être soldés.
30 décembre—3 fs

LE soussigné prévient le public qu'il a été laissé devant son magasin, le 26 du courant, un barril marqué J. C., qui sera remis à celui qui prouvera le contenu du dit baril et paiera les frais de cette insertion.
Ls. GALLY,
rue St.-Pierre. en face de la prison.
30 décembre—4

FARINE FRAICHE.

300 barils Farine fraiche, maintenant en déchargement du bateau à vapeur Criterion, à vendre par P. M. TOURNÉ
30 déc. Nouvelle-Levée, No. 13.

Charles Gaudreaux, h. de c. l. contre *François Pascal, h. de c. l.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente le mercredi 12 janvier 1831, à 4 heures, au Principal, un baril contenant du café et pesant 124 livres, une caisse chandelles de suif, un baril maquereaux, saisis dans l'affaire ci-dessus.
30 déc L. DAUNOY, marshal

SALLE D'ORLÉANS.

LE premier *BAL DE SOCIÉTÉ* devant avoir lieu VENDREDI prochain, 31 décembre, Messieurs les souscripteurs voudront bien faire prendre leurs billets chez Mr.
29 déc J. DAVIS.

Salle d'Orléans.

OUVERTURE DES BALS MASQUÉS.

SAMEDI, (prochain) 1er. janvier 1830.

GRAND BAL

PARÉ ET MASQUÉ,

Dans lequel on n'admettra que les dames qui auront reçu des billets d'invitation. Aucun billet de dame ne sera délivré le jour du bal.
☞ Le prix pour les cavaliers est de $1.

SALLE DE BAL,

Encoignure des rues Bourbon et d'Orléans.

SAMEDI, 1er. Janvier 1831.

Grand Bal Paré.

Prix d'entrée, cavalier $1.
Aucune dame ne sera admise sans un billet personnel. ☞ Les cavaliers trouveront un bureau pour y déposer leurs cannes et manteaux.
30 décembre—3

CHASSEURS

ATTENTION!!

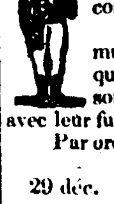

La compagnie prendra les armes Dimanche, 2 janvier 1831, à 9 heures précises du matin, sur la place du Cirque, pour une exercice à feu, équippement complet et uniforme d'hiver.
N. B.—Chaque Chasseur devra se munir de 10 cartouches, et les soldats qui n'auraient pas leur uniforme fini, sont aussi commandés de se trouver avec leur fusil, sabre et giberne.
Par ordre du capitaine.
29 déc. LAMOTHE, Sergt. major.

$ 5 de Récompense.

PARTI marron de chez la soussignée le 11 du courant, le nègre américain nommé HENRY, âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, (mesure américaine) connu sur le marché aux légumes, où il a coutume de vendre. Ce nègre est rougeâtre et il lui manque des dents à la machoir supérieure. La récompense cidessus sera donnée à quiconque déposera ledit nègre à une des geoles de cette Etat, ou le ramènera à sa maitresse. Ve. ST AMANT.
Paroisse Jefferson, rive droite.
29 déc—☞

TRAITES sur Boston, New-York, Philadelphie et Paris, à vendre par
[29 déc.] H. PERRET & CHARBONNET.

EN débarquement des navires Ohio et Frances (de N.-York,) et à vendre au magasin situé rue de la Levée, No. 39.
36 Quarts paniers Malaga doux.
128 do. do. sec.
65 Boites chocolat de Paillon.
12 Paires soufflets de Smith,
1 Quart baril Whiskey d'Irlande.
29 déc. THOMPSON & GRANT.

FARINE ET LARD.

1000 barils farine fraiche de l'Ohio, 1000 barillets pièces de lard,
A vendre par STETSON & AVERY,
28 déc rue du Camp

UN très-joli assortiment de MANTEAUX en drap, à vendre à bon marché au No. 7, rue de Chartres.
28 déc JAMES BURK.

UN jeune-homme bien recommandé, connaissant la ville, et qui désirerait se livrer au commerce, peut se présenter rue Royale No. 116. 28 décembre

LES soussignés offrent à vendre, 13 quarts et demis quarts de barriques vins vieux de Madère, première qualité ;
11 barriques et 12 caisses vieux vins de Madère de Sicile, première qualité ;
350 rames papiers d'envelopps ;
150 caisses et demies caisses chocolat frais ;
50 paquets ficelles ;
160 rouleaux cordes de différentes grosseurs;
50 do, cordes blanches ;
20 caisses hâches de Fanana.
18 déc. LINCOLN & GREEN.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bâteau-à-vapeur CRITERION, fin marcheur, capitaine L. Lawless, ayant la plus grande partie de son chargement prête à aller à bord, partira sous peu. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, tant à la chambre que sur le pont, s'adresser à bord ou à P. M. TOURNÉE,
30 décembre No. 15, Nlle. Levée.

POUR ST. YAGO DE CUBE,

(Passage seulement.)

La belle goël. UTITED-STATES, capitaine Creaghead, partira pour le susdit port, dans quelques jours. S'adresser à bord, vis-à-vis des Magasins Bleus. 20 déc.

POUR TAMPICO.

La goëlette EMPEROR, capitaine J. G. NARTIGUE, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous huit jours pour la destination ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à [28 déc—5] SIMON CUCULLU.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette méxicaine, fine voilière PAULINA, capitaine Magruder, partira IMMÉDIATEMENT. Pour frêt de quelques ballots ou passage, s'adresser à TUYES & Co.
dec 27 Rue Royale No. 73

PARA TAMPICO.

Saldrá á la mayor brevedad, la hermosa y muy velera goleta mejicana LA PAULINA, su capitan Magruder, admite algunos bultos por flete, igualmente admite pasageros. Darán razon en casa de TUYES Y COMP.
27 de diciembre No. 73, calle Real.

POUR LA HAVANE.

La jolie goëlette fine voilière FORTUNA, Cap. PEARSON, est maintenant prête à prendre du chargement, et sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage, cette goëlette ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis les Magasins-Bleus, ou à
24 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR NEW-YORK.

Le navire fin voilier première classe GEORGES, capitaine FALES, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à W. G. HEWES, Rue du Camp, No. 9, ou à P. B. PENNY,
18 déc Rue Bienville, No. 28.

POUR NEW-YORK.

100 balles coton sont demandées pour compléter le chargement du brick (A1) SARDIUS, capitaine Daggett. S'adresser à Wm. G. HEWES,
23 déc rue du Camp No. 9

POUR TAMPICO,

La belle goëlette ALTAMIRA, fine voilière, partira pour le susdit port samedi 25 du courant, avec le frêt qui pourra être offert d'ici à cette époque. Elle peut encore admettre quelques passagers, en s'adressant à temps au capitaine à bord, vis-à-vis la rue St.-Louis, ou à VICTOR DE LA COVA,
22 déc. rue St. Louis, No. 46.

POUR LE HAVRE.

Le brick AVIS, capit. VINSLOW, sera expédié sous peu de jours ; pour fret de quelques centaines de balles de coton, s'adresser à
21 déc THEO. NICOLET & CO.

POUR BOSTON.

Le beau navire neuf HELVETIA, capitaine B. F. MINER, charge maintenant à la côte et sera prêts dans quelques jours à prendre quelque peu de fret. S'adresser à
21 déc THEO. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le beau brick KNOTT, capitaine Wooster, en chargement au haut de la côte, peut prendre environ 60 boucauts de sucre. S'adresser à W. G. HEWES,
16 déc No. 9, rue du Camp

POUR BOSTON.

Le navire HEWES, (A. No. 1) capitaine John Spear jr., ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour frêt ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à WM. G. HEWES,
16 déc No. 7, rue du Camp.

POUR VERA-CRUZ—La goëlette fine voilière GÉNÉRAL GEDDES, cap. Hague, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédiée sans délai.—Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou bien à J. W. ZACHARIE & Co.
11 déc.

DEMANDE

D'un navire de 250 à 300 toux. pour l'Europe. S'adresser à STETSON & AVERY,
4 déc Rue du Camp, No. 27.

A FRETER,

La goëlette DART, capit. Adams; est prête à recevoir un chargement, et est, sous tous les rapports, un superbe batiment. On préférerait un frêt pour les Attakapas ou pour l'Appalachicola. Elle peut admettre 500 barils dans sa câle, ou l'équivalent. Elle est fine voilière et tire peu d'eau. Pour plus amples informations, s'adresser au capitaine à bord.
26 nov THOMSON & GRANT.

NOUVELLE MUSIQUE.

CHANT héroïque de la Garde Nationale, par H. M. Berton.
Le Drapeau Tricolore, par M. Habeneck.
La Marseillaise, chant national.
La Parisienne.
Les Lapins et le Roi.
La Petite Laitière, par E. Lhuillier.
Le Calme Reviendra, par A. Andrade.
Amis, voici l'orage, par dito.
L'heureux Pécheur, par dito.
Lorque l'on est page du roi, par E. Lhuillier.
Zora, par A. Panseron.
Séparez-vous, par dito.
Voici le jour, par A. Andrade.
Eh! vogue ma nacelle, par A. Panseron.
La mère Bahu et la mère Gangan, par E. Lhuillier.
Pense à moi, par A. Panseron.
Le tems n'est plus.
Le Pécheur Napolitain, par E. Lhuillier.
La fuite du Contrebandier.
Moi je fais semblant d'être heureux, par A. de Beauplan.
La Victoire est à nous, Fantaisie Parisienne, par A. Adam.
La Marseillaise variée, par H. Karr.
La Prise d'Alger. Fantaisie, par J. Payer.
Le tocsin, la résistance et la victoire, tableau des 27, 28 et 29 juillet 1830, par J. Payer.
La Camargo, air du ballet de Manon Lescaut, par A. Adam.
Capricio Alegante, dans le ballet Manon Lescaut, par J. Payer.
Air National de Handel, varié, par Chaulieu.
L'art d'Improviser, mis à la portée des pianistes, par Ch. Czerny.
Reçus récemment et à vendre par JOHN G. KLEMMS.
Magasin de forté-pianos et de musique, No. 49 rue du Canal. 29 déc.

EL abajo firmado toma licencia de avisar á los comerciantes que trafican con Méjico y á los otros, que tiene en su establecimiento de Prensa de Algodon, esquina de las calles de Common y St. Charles, UNA PRENSA HIDRAULICA de primera calidad y en buen órden, con la cual puede inmediatamente prensar y poner en fardos todas especies de Mercancias, Cueros, Peleterias &a., con mayor cuidado y despacho.
17 diciembre—12 GEO. WELSH.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

William Gorville contre ses créanciers.

EN vertu de l'autorisation de l'hon. Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la N. Orléans, il sera vendu lundi 10 de janvier 1831, à 10 heures du matin, sur les lieux, à 10 heures du matin, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Thomas, les Propriétés suivantes, cédées par W. Gorville à ses créanciers.

Un établissement pour la manufacture de savon et chandelle, consistant en deux chaudières à savon avec ses cures, trois réservoirs, quatre bailles pour cendres, seize formes pour savon, deux chaudières pour le suif à chandelles, 250 moules à chandelles, trois balances &c.

AUSSI—Une quantité de sel, résine, graisse, cendres, chaux &c. Le tout devant être enlevé dans les dix jours qui suivront l'adjudication.

Conditions : Trois mois de crédit, avec billets approuvés et endossés à la satisfaction du syndic. 7 décembre

LOTERIE DE L'EGLISE CATHOLIQUE DE BATON-ROUGE,

1ère. *CLASSE, pour* 1831.

☞ Le tirage aura lieu Samedi 1er. Janvier.

GROS LOT.

12,000 PIASTRES!

PROSPECTUS :

1	Lot	de	12,000
1	do.	de	4,000
1	do.	de	1,200
1	do.	de	900
1	do.	de	800
1	do.	de	684
6	do.	de	600
6	do.	de	400
6	do.	de	200
156	do.	de	45
156	do.	de	20
624	do.	de	8
7,800	do.	de	4

PRIX DES BILLETS:

Billets entiers......$ 4—demis et quarts en proportion.....Livrets de 10 billets (garantis ne pas tirer moins de $ 16) $40.

On pourra se procurer des billets AU BUREAU DU DIRECTEUR,
28 déc *No. 81, Rue de Chartres*

CASTORS SUPERIEURS, &C.

MALCOM M'CALLUM, rue de la *Levée*, No. 86, près la rue Jefferson, vient de recevoir par le paquebot Illinois, un assortiment de l'article ci-dessus, de la dernière mode et du goût le plus recherché. Il reçoit aussi un assortiment de bottes, souliers et vêtemens par le même paquebot, ainsi qu'un envoi d'habillemens de qualité supérieure par le navire Jane, de Glasgow, dans le dernier goût de Londres. 28 d.

A vendre ou à affermer pour un certain nombre d'années.

LE LOT DE TERRE et la MAISON situés rue des Remparts, No. 34; la maison consiste en quatre chambres, deux cabinets et une dépense; une bonne cuisine avec chambre de domestique, un puits, et toutes autres commodités qu'on peut désirer dans une famille. Il y a de plus un petit jardin, dans lequel se trouvent plusieurs oranger en rapport.

Aussi une négresse créole fortement constituée, d'une bonne conduite, et pouvant faire toute espèce de travail dans un ménage.

Pour les conditions, s'adresser à M. S. Wilson, sur les lieux. 28 déc ☞

LES soussignés offrent à vendre dans leur magasin rue Toulouse :
Vin en caisse, Château Béclair, rouge, très-bonne qualite,
Do. Château-d'Yson,
Do. Champagne blanc mousseux,
2 malles Mouchoirs madras de goût.
27 déc PERRET & CHERBONNET.

DEMANDE.—On désirerait trouver un bon ouvrier pâtissier, expert dans son état, et pouvant donner quelques renseignemens sur son compte. Pour les conditions, s'adresser chez le soussigné, rue Royale entre St. Pierre et Orléans.
27 décembre—3 LÉON GIRARD.

VENTE A L'AMIABLE.

LE soussigné a plusieurs meubles de maison presque neufs, une batterie de cuisine en faïence qu'il offre à vendre à bon compte, aussi une négresse bonne cuisinière et blanchisseuse qu'il pourra louer un ou deux mois et ensuite la vendre. VICTOR DE LA COVA.
24 déc—☞ Rue St. Louis, No. 46.

Avis au Public.

MADAME PRUDHOMME, maîtresse couturière de Philadelphie, a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle se chargera de confectionner des robes dans le dernier goût et avec le plus grand soin. Elle a été long-temps établie à Philadelphie, et peut donner d'avance, aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, l'assurance qu'elle les satisfera pleinement par son exactitude et par l'entente qu'elle a, tant des modes du pays que de celles d'Europe.

Sa demeure est rue Ste.-Anne, No. 117, entre Bourbon et Dauphine. 24 déc—6

232 BARILS farine, 12 bls. whiskey, 100 bls. patates, en débarquement et à vendre par P. B. PENNY,
22 déc Rue Bienville, No. 28.

J. Anglaire,

Rue Royale entre les rues Ste.-Anne et Dumaine No. 234,

A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient de recevoir par le navire Helvetia du Hâvre, un assortiment de JOUAILLERIE, BIJOUTERIE, ORFEVRERIE, plaqué en argent; BIJOUTERIE FAUSSE, ainsi qu'un grand nombre d'articles de fantaisies pour étrennes. 17 déc—3

J. W. ZACHARIE & CO., offent à vendre à leur magasin: 50 caisses gobelets allemands: 3 do. carafes; 2 do. lunettes; 1 do. violon; 5 do. cannevettes; 200 cannevettes à genièvre; 30 barils eau-de-vie; eau-de-vie et genièvre, tous ces articles ayant droit au drawback.—De plus, 2 malles mouchoirs madras; papier à lettres et à écolier; 50 caisses Sherry-pâle; 4 do. toiles indiennes; 1 do. mouchoirs d'un nouveau goût; 1 do. rubans de couleurs vives; 506 sacs café fin vert, arrivant de la Havane. 17 déc.

REÇU en débarquement du navire John Linton, de New-York et à vendre au No. 39, rue de la *Levée*,
200 caisses raisin muscat en grappes, d'une qualité supérieure et ayant droit au *drawback*.
50 barrils cornichons assortis,
25 barrils bierre de Mounsey,
10 ballots brodequins fins,
50 caisses thé Young-Hyson et Poudre-à-canon,
50 caisses tabac de Richmond, de 8 à 10 liv.
15 barils orge perlée,
4 caisses graines de jardinage [illegible] garantis avoir été ramassées cette saison.
13 déc THOMSON & GRANT.

VIN DE MARSEILLE.—A vendre par
28 déc J. MAGER.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Grenier, chez
26 nov J. MAGER.